



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

**CAP LOCALES DU 8 DECEMBRE 2015  
MUTATIONS AU 1<sup>er</sup> MARS 2016  
COMPTE RENDU**

Les CAP locales 1, 2 et 3 se sont tenues à Quimper le 8 décembre 2015 sous la Présidence de Gwenaëlle BOUVET. Ces CAP devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories A, B et C au 1<sup>er</sup> mars 2016, suite aux mouvements définitifs actés par les CAP nationales.

Conformément aux instructions nationales, les mouvements de mutations se déroulent en deux phases, l'une nationale où les agents peuvent changer de RAN et/ou de missions structures, et une autre phase locale où ils peuvent formuler des demandes pour évoluer au sein de leur RAN et de leur mission structure.

En ouverture de ces CAP locales, nous avons demandé le respect des dispositions prévues dans le cadre des modalités de fonctionnement des CAPL de la DGFIP, en ce qui concerne les convocations des élus suppléants dans ces instances. La Directrice s'est engagée sur ce point pour les prochains rendez vous.

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/spip.php?article418>, nous avons demandé que pour la meilleure lisibilité à donner aux agents et à leurs élus, la Direction publie en amont de ces CAP locales les postes identifiés comme vacants sur les services du département.

L'argument de la Direction consistant à justifier la non publication des emplois vacants en amont des CAP au prétexte que dans ce cas les agents se limiteraient à ces seules possibilités n'est pas recevable.

**Notre revendication d'exiger cette publication s'inscrit dans le cadre de la transparence qui doit prévaloir au déroulement de ces instances paritaires.**

Lors de ces CAP locales nous avons dénoncé aussi le passage en force du Directeur Général qui, fin novembre, a publié des « nouveautés », constituant de véritables provocations et reculs de droits en matière de mutations.

Il en va ainsi notamment de la suppression du mouvement complémentaire pour les catégories A et B. Pour justifier cette option du Directeur Général, la Directrice a évoqué des contraintes techniques liées au calendrier de ce mouvement complémentaire, concomitant avec la déclinaison des suppressions d'emplois au 1<sup>er</sup> janvier.. !

**Nous avons indiqué à la Direction que deux mouvements augmentaient les chances d'être mutés pour les agents, favorisant ainsi leurs intérêts matériels et facilitant leur intégration professionnelle.**

De plus, il va sans dire que le fait de pouvoir pallier à des vacances d'emplois une seule fois dans l'année, ne pourra qu'accentuer la pression sur les agents et les services !

Ces CAP locales devaient aussi acter les affectations des agents suite aux réorganisations de services et restructurations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à savoir, la fermeture du SIE de Douarnenez et son transfert à Quimper, la Fusion des SIP de Brest, la fermeture de la Trésorerie de Ploudalmézeau dont les missions sont transférées au sein des Trésoreries de Plabennec et Saint Renan.

Dans le cadre de ces opérations, les agents éligibles à la prime de restructuration de service, ont été informés de leurs droits en matière d'indemnisation.

Concernant l'équipe de renfort départementale, la Direction nous a confirmé la mise en place prochaine d'un appel à candidature en vu d'un recrutement local en fonction des vacances prévisionnelles sur cette mission structure ( 2 A ; 8 B ; 3 C).

En réponse à notre question d'ouvrir à des collègues des CPS Relais la possibilité d'exercer leurs missions sur l'EDR départementale de plein exercice, la Directrice a reconnu le bien fondé de notre demande et s'est déclarée prête à examiner les situations lors du mouvement de septembre 2016.

**F.O. DGFIP29** s'est abstenu lors de son vote sur ces CAP locales de mutations.

En revanche et en cohérence avec les positions que nous avons défendu en 2015 dans les Comités techniques locaux, nous avons voté contre les propositions d'affectation faisant suite aux opérations de restructurations des services départementaux.

**Vos représentants dans ces CAP locales du 9 juillet 2015 : Nelly PERELLE (SIP Brest Abers) ; Christelle Colomer (CPSR Brest) ; Christine DERVOET (DDFIP Brest); Michelle GALLY(Brest Municipale); Florence JAVELOT (EDR ) ; Dominique QUERE (Paierie départementale) Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29);**

### **F.O.- DGFIP continue de revendiquer :**

- **2 véritables mouvements de mutation par an pour permettre de réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent obtenir une mutation et de combler plus rapidement les emplois vacants dans les services**
- **une affectation la plus fine possible : Commune- mission et structure**
- **le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;**
- **le maintien au département de tous les promus de C en B**

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR  
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**

**DE LA SECTION FO DGFIP29**

**<http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>**